

Madame, Monsieur,

Les autorités sanitaires recommandent une **troisième injection de vaccin contre la Covid-19 pour les personnes suivantes** :

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts¹ ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas de ces catégories ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif.

Si vous êtes bien concerné :

- **Vous avez déjà reçu deux injections de vaccin, vous pouvez recevoir cette troisième injection :**
 - **4 semaines après votre deuxième injection ;**
 - **ou le plus rapidement possible si ce délai est dépassé.**

Cette troisième injection peut vous être administrée par votre équipe de soins habituelle (par exemple dans votre structure de dialyse) ou dans n'importe quel centre de vaccination sur présentation d'une prescription médicale ou de ce courrier.

- **Vous avez reçu une seule injection et vous avez prochainement rendez-vous pour la deuxième injection, un rendez-vous pour une troisième injection vous sera donné** par le centre ou l'hôpital au moment où vous vous serez vacciné.
- **Vous n'avez pas encore été vacciné**, vous êtes toujours prioritaire pour la vaccination sur la base de trois injections.

Vous pouvez obtenir un rendez-vous en centre de vaccination :

- par téléphone, au 0 800 009 110 (numéro gratuit 7j/7 de 6h à 22h) ;
- depuis le site sante.fr, qui vous orientera vers les sites de prise de rendez-vous.

En cas d'impossibilité d'obtenir un rendez-vous de troisième injection dans le délai imparti, vous pouvez en dernier recours contacter le numéro vert coupe-file au 0800 730 956 (service & appel gratuits, 7j/7, de 8h à 20h).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à en parler avec votre équipe de soins ou avec votre médecin.

De plus, pour mieux protéger les patients sévèrement immunodéprimés vis-à-vis de la Covid-19, les autorités sanitaires² recommandent la vaccination des **personnes** (à partir de l'âge de 16 ans) **vivant sous leur toit et de celles contribuant à leur prise en charge** (personnels de santé, aides à domicile, auxiliaires de vie, etc.). Elles sont également prioritaires pour la vaccination contre la Covid-19 et doivent être vaccinées le plus tôt possible.

¹ Antimétabolites (cellcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine)... et AntiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima).

² Avis de la Haute Autorité de santé du 29 avril 2021

Important : Même si vous êtes vacciné vous devez, en raison de votre pathologie qui affaiblit votre protection immunitaire et limite l'effet protecteur de la vaccination, veiller au strict maintien des gestes barrières.

Pour plus d'informations, vous pouvez :

- consulter le site ameli.fr ;
- appeler le 0800 009 110 (service & appel gratuits, ouvert 7j/7, de 6h à 22h) ;
- prendre contact avec les associations de patients dédiées à votre maladie, qui pourront vous apporter informations et soutien.

Nous adressons, en parallèle de ce courrier, une information à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes afin qu'ils soient sensibilisés au fait de vous accompagner dans votre démarche.

Avec toute mon attention,

Le Médecin conseil national